

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Direction de l'écologie

Toulouse, le 15 mai 2020

Bilan 2019 des dommages d'ours sur le massif des Pyrénées françaises

La présente note a été établie à partir des informations fournies par les Directions Départementales des Territoires (et de la mer) du massif et le Parc National de Pyrénées.

Bilan des indemnisations des dommages d'ours 2019

Départements

	66	11	09	31	65	64	Total massif
I - Dossiers ours non écarté ¹	0	0	298	23	38	3	362
Nbre d'animaux indemnisés /dossiers ours non écarté	0	0	447	51	57	7	562
Nbre de ruches indemnisées /dossiers ours non écarté	0	0	29	7	0	0	36
Nbre d'animaux indemnisés suite dérochements	0	0	325	0	286	0	611
II - Dossiers indéterminés ²	0	1	273	7	36	8	325
Dossiers indéterminés indemnisés	0	1	267	4	22	2	296
Nbre d'animaux indemnisés /dossiers indéterminés	0	1	388	4	47	7	447

L'augmentation du nombre de dossiers « ours non écarté » en 2018 se confirme en 2019 avec 362 dossiers « Ours non écarté ». C'est donc 562 animaux et 36 ruches qui ont été indemnisés lorsque l'ours est ou semble responsable du dommage, auxquels s'ajoute 611 animaux supplémentaires indemnisés suite à trois dossiers de dérochement important en Ariège et en Hautes-Pyrénées. De plus, 447 animaux de dossiers indéterminés ont été indemnisés suite à la prise en compte des éléments de contexte local. Les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et des Pyrénées-Atlantiques restent peu ou pas concernés par les dommages liés à l'ours brun alors que 82 % des dossiers du massif ont été réalisés dans le département de l'Ariège .

Comparatif des dommages annuels depuis 2006 et effectif minimum d'ours détectés

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dossiers enregistrés	386	271	188	155	197	210	218	205	219	182	246	362	552	738
Dossiers ours non écarté	193	163	117	91	89	112	138	111	127	93	125	173	327	362
Nbre d'animaux indemnisés /dossiers ours non écarté	221	319	155	146	167	176	272	171	178	145	161	462	517	1173
Nbre de ruches indemnisées /dossiers ours non écarté	40	24	40	25	28	29	4	2	1	11	31	25	20	36
Nbre d'animaux indemnisés /dossiers indéterminés	148	220	65	143	91	134	59	128	87	102	254	336	263	447
Effectif minimum ours – Source OFB	15	16	15	16	20	23	24	25	31	32	41	48	49	52

De 2006 à 2017, le nombre moyen annuel de dossiers « ours non écarté » sur le massif des Pyrénées françaises est de 128 dossiers. Les dernières années 2018 et 2019 sont marquées par une augmentation significative des dommages avec respectivement 327 et 362 dossiers « ours non écarté ». Par ailleurs, l'évolution de la population d'ours continue de montrer une dynamique lente et croissante depuis 2006. En 2019, le réseau ours brun de l'OFB et nos partenaires espagnols et andorrans ont pu détecter 52 ours sur l'ensemble du massif pyrénéen.

Sur l'ensemble du versant français du massif des Pyrénées, le pastoralisme concerne 6 000 exploitations, 1 290 estives, 100 000 bovins, 570 000 ovins et 14 000 équins. Les estives couvrent une surface de 550 000 hectares dont 70% situées en zone Natura 2000.

¹ Lorsque les éléments techniques en présence montrent que l'ours est ou semble responsable du dommage

² Lorsque les éléments techniques en présence ne permettent pas de montrer que l'ours est responsable du dommage